

Budgets, une pression fiscale maîtrisée

1- Le budget primitif principal 2008 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 17.663.217,13 € et en investissement à hauteur de 17.251.287,91 €.

2- Le budget annexe « extensions du PIT Lavour » s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1.310.450,62 € et en investissement à hauteur de 1.260.625,31 €.

1-Observations sur le budget principal :

a- En dépenses de Fonctionnement : les dépenses réelles s'élèvent à 16.867.392,62 € et les dépenses d'ordre à 795.824,51 € (746.861,94 € de virement à la section d'investissement et 48.962,57 € d'amortissements).

S'agissant du chapitre 011 (charges à caractère général), les dépenses passent de 223.550 € au BP 2007 à 359.861 € au BP 2008. Cette augmentation s'explique par la montée en puissance de la Communauté de Communes et en conséquence par l'augmentation des charges à caractère général, et notamment par le loyer des bâtiments modulaires qui accueillent la société IP Leanware. S'agissant du chapitre 012 (charges de personnel), les dépenses passent de 193.650 € au BP 2007 à 232.500 € au BP 2008. Cette hausse s'explique notamment par les augmentations d'échelons des agents titulaires et l'embauche d'un chargé de communication pour trois mois renouvelable une fois.

S'agissant des atténuations de produits (chapitre 014), leur augmenta-

tion s'explique par la toujours plus grande solidarité de la communauté envers ses communes membres. Alors que la loi lui imposerait de ne reverser que le produit de taxe professionnelle perçu par les communes en 2005, Issoire Communauté apporte en plus une dotation de solidarité de 1.650.284 €, soit une hausse pour cette dernière de 15 % par rapport au BP 2007.

S'agissant du chapitre 65 (autres charges de gestion courantes), il passe de 18.520 € à 38.400 € et correspond aux indemnités de fonctions des élus et aux subventions pour le FIFI et pour Auvergne Agricole.

S'agissant du chapitre 66, il passe de 26.971 € à 37.389 € et correspond au remboursement des intérêts d'emprunts.

Enfin, le chapitre 022 (dépenses imprévues) passe de 1.065.090 € à 1.241.600 €. Il s'agit d'une provision destinée à faire face au remboursement prochain des intérêts des emprunts pour les fonds de concours, pour le stade nautique, pour l'école de musique, et pour le complexe touristique du Broc.

b- En recettes de Fonctionnement : les recettes réelles s'élèvent à 16.307.045 € auxquelles s'ajoute le report 2007 de 1.356.172,13 €.

Les Produits du service (chapitre 70) s'élèvent à 3.100 € et correspondent aux redevances des plans d'eau des Mayères.

Les impôts et taxes du chapitre 73 s'élèvent à 13.434.208 € contre 13.132.501 € au BP 2007 grâce à la hausse des bases de taxe profes-

sionnelle (2.5 % cette année). Le taux de taxe professionnel 2008 restera inchangé à 12.83 %. La baisse de tous les taux communaux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2008 est le premier geste fort adressé en direction des contribuables de la communauté en matière de fiscalité locale.

Les dotations et participations 2008 représentent 2.867.887 € contre 2.962.843 € au BP 2007. La DGF baisse, elle passe de 295.633 € en 2007 à 275.932 €. Afin d'enrayer cette baisse, la Communauté va devoir accroître les transferts de charges ou chercher à fusionner avec une autre communauté de communes, et ce dans des délais très courts (31/12/2008 maximum) du fait de la fin de la période de garantie en 2009.

c- En dépenses d'investissement, les principaux programmes sont : les fonds de concours aux communes et les 6 opérations suivantes : le nouveau stade nautique, la nouvelle école de musique, l'hôtel restaurant, le projet EvolYss, le parc éolien et les logements sociaux.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève quant à lui à 55.265 € et les opérations patrimoniales à 81.567,20 €.

La Communauté de Communes continue donc son ambitieux projet de territoire tout en budgétant un montant très important de fonds de concours, qui – ajoutés à la dotation de solidarité – traduit une solidarité très forte et unique envers les communes membres d'Issoire

Communauté sur le territoire du Pays d'Issoire.

d- En recettes d'investissement, les subventions attendues s'élèvent à 5.677.926 €, les emprunts à 7.533.403 €, le FCTVA à 2.500.000 €, le virement de la section de fonctionnement à 746.861 €, et le report de l'excédent 2007 à 415.647 €. Les recettes d'ordre entre sections sont quant à elles de 48.962 € et les recettes patrimoniales de 81.567,20 €. En conclusion, l'emprunt 2008 va réduire quelque peu la capacité d'emprunt d'Issoire Communauté.

2- Sur le budget annexe du PIT Lavour-La Bèche :

a- En dépenses de Fonctionnement : les dépenses correspondent pour l'essentiel à l'acquisition de la deuxième partie des terrains situés dans les extensions du PIT Lavour sur les communes d'Issoire et du Broc ; aux études et prestations de services ; aux travaux de VRD pour les futurs bâtiments industriels, aux frais d'assurance, aux intérêts des emprunts, et aux opérations d'ordre.

Issoire Communauté à la fin de l'année 2008 se sera donc rendue propriétaire d'environ 40 ha de terrains classés en zone constructible qu'il conviendra de viabiliser dès

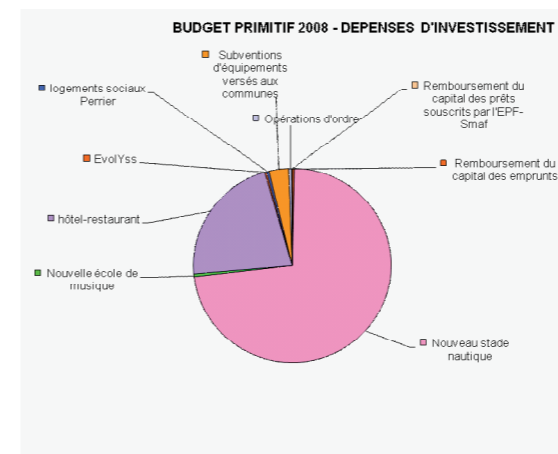
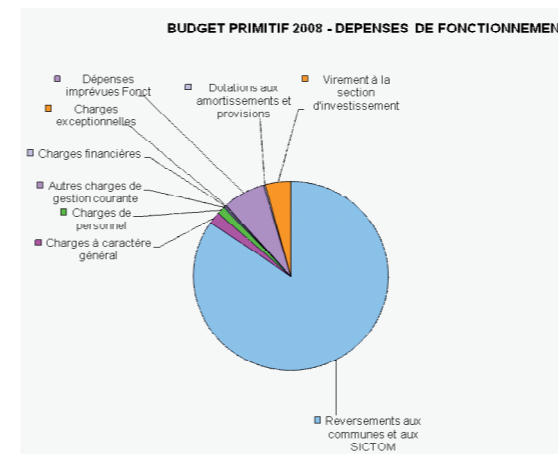
cette année pour une commercialisation en 2009-2010.

b- En recettes de fonctionnement : les ventes de terrains en 2008 devraient rapporter 48.360 €, le reste étant constitué d'opérations d'ordre.

c- En dépenses d'investissement : on retrouve le remboursement du capital de l'emprunt pour 52.900 €, et les opérations d'ordre.

d- En recettes d'investissement : l'emprunt 2007 représente

962.000 €, les opérations d'ordre entre sections 96.720 €, et le report du solde d'investissement 2007 201.951 €.



BUDGET PRINCIPAL :

